

CARTE NATIONALE D'IDENTITE BIOMETRIQUE

Nouvelles Procédures

1 Créer un compte personnel sur le site de l'Agence Nationale des Sites Sécurisés :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

et effectuer une pré-demande en ligne.

2 Un numéro de pré-demande de Carte Nationale d'Identité vous est attribué et permettra à l'agent de la mairie de récupérer les informations pré-enregistrées en ligne.

PRENDRE RENDEZ VOUS OBLIGATOIREMENT AVANT DE VOUS RENDRE DANS LA MAIRIE CHOISIE.

(LISTE AU VERSO)

3 Si vous n'avez pas accès à internet, prenez rendez-vous directement avec la mairie choisie.

Mairie de PIERRELATTE au 04 75 96 97 01.

Lundi au Jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Vendredi de 8h à 17h.

1 Samedi sur 2, de 9h à 12h.

**Mairie de BOLLENE au 04 90 40 51 41 ou
51 69.**

Lundi au Jeudi de 8h30 à 11h30.

Vendredi de 8h30 à 16h.

**Mairie de Bourg Saint-Andéol au 04 75 54
85 00.**

Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.

Samedi de 9h à 12h.